

Poitiers le 28 janvier 2019

## « Mon SPIP va craquer ! »

Tous les agents du SPIP de la Vienne ont découvert avec stupéfaction la note de mobilité de la CAP des CPIP n'ouvrant aucun poste ni sur l'antenne de Poitiers ni sur l'antenne de Vivonne.

De qui se moque t' on ?

**On nous demande de nous impliquer pour le déploiement du RPO**

**On nous demande de nous impliquer dans la mise en place de PPRV**

**On nous demande de nous impliquer dans l'ouverture d'une SAS à Poitiers**

**Un quartier TIS va ouvrir à l'horizon 2020 sur le CP Poitiers Vivonne**

...mais **AUCUN** poste ne nous est proposé à la CAP de mobilité et pire, aucun poste vacant n'est comblé.

En effet, sur l'antenne de Vivonne qui comprend 9 postes de CPIP, un poste est vacant depuis début 2018 et 0,90 ETP non travaillé par le jeu des temps partiels.

Après deux mois de renfort par la CPIP placée, c'est aujourd'hui aux CPIP du MO de venir prêter main forte pour les arrivants.

Sur l'antenne de Poitiers, l'ouverture d'une SAS se fera à moyen constant alors que le service connaît une montée en charge du nombre de mesures sur secteur.

Les agents du service de la Vienne sont fatigués de devoir constamment s'adapter aux manques de moyens humains et matériels ( pour exemple le manque criant d'espace dans les locaux de l'antenne de Vivonne).

**A quand de vrais organigrammes** pour les CPIP afin de pouvoir se reposer sur des référentiels efficaces en terme de ressources humaines ?

Vous allez nous répondre, au meilleur des cas, par le recrutement de contractuels, cela n'est pas entendable !!! Les postes vacants doivent être couverts en priorité par des titulaires.

Quels autres efforts vont encore être demandés aux équipes, sans aucune contrepartie ? Peut-on vraiment continuer à faire comme si de rien n'était et à ignorer les risques psycho-sociaux induits par ces charges de travail absurdes et des injonctions contradictoires ? Quand serons-nous à nouveau en mesure d'accomplir correctement nos missions, et à assurer à notre public une prise en charge de qualité ?

**Le section départementale du SNEPAP FSU exige que la réalité du SPIP de la Vienne soit prise en compte et qu'une note corrective soit publiée priorisant à minima 2 postes à Poitiers et 2 postes à Vivonne.**